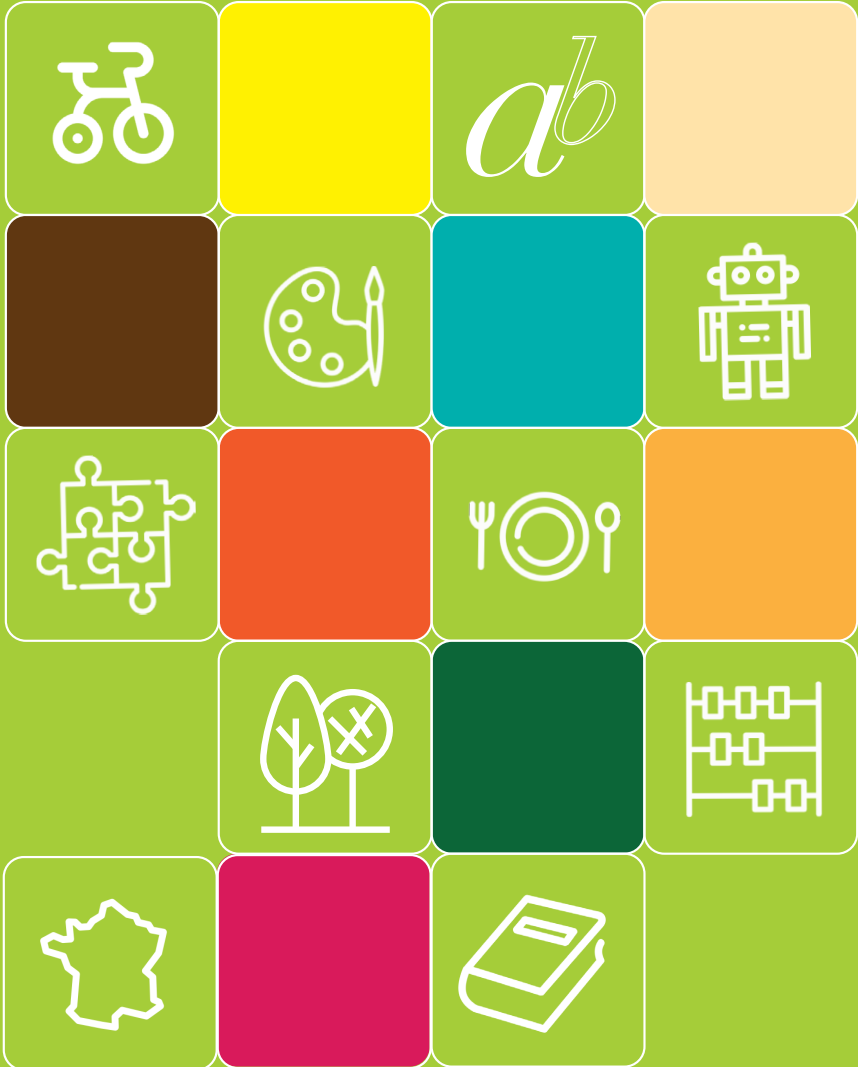


# BIENVENUE EN MATERNELLE



## **Mesdames, Messieurs, chers parents,**

Votre enfant fera bientôt sa première rentrée en maternelle dans l'une des écoles publiques lyonnaises. C'est une étape importante et ce petit livret vous permettra d'en découvrir le fonctionnement.

L'école maternelle est avant tout un lieu de socialisation. Tout est réfléchi pour qu'elle soit accueillante, bienveillante et exigeante laissant une place centrale au langage et au jeu.

La maternelle porte des objectifs communs ambitieux tout en étant attentive aux progrès et réussites de chaque élève. Elle veille à respecter en permanence les différences de rythmes qui sont si prégnantes chez les plus jeunes, sans compétition ni culte de la performance.

L'école maternelle concilie aujourd'hui trois impératifs : accueillir le jeune enfant, participer de son éducation et le préparer à sa scolarité future en œuvrant à son développement cognitif, social et culturel.

C'est pour tout cela que l'éducation de nos enfants est la priorité pour notre équipe municipale et que la ville de Lyon s'y engage résolument en consacrant d'importants moyens humains et financiers. Par exemple et spécifiquement à l'école maternelle, la Ville a fait le choix, de manière volontariste, qu'un agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) serait présent aux côtés des enseignantes et enseignants pour accompagner votre enfant. Nous pouvons également citer le plan d'investissement massif pour inscrire les écoles dans la transition écologique : rénovation du bâti, isolation thermique, végétalisation des cours, augmentation de la part de bio et de produits locaux dans les assiettes, soutien aux projets pédagogiques...

Vous le découvrirez au travers de ces quelques pages, tout est mis en œuvre pour que la rentrée de votre enfant soit la plus sereine possible.

Alors, bonne lecture et **bienvenue en Maternelle !**

**Stéphanie Léger**

*Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Éducation*



# La semaine de votre enfant

## La semaine de votre enfant est prise en charge par l'Éducation nationale et la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs.

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard des programmes de l'école maternelle.

Voici l'emploi du temps de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h50	ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn		ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn
8h20 8h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	LES ATELIERS DU MERCREDI 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30
12h	PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15		PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15
14h05 14h15	TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30		TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30
16h45	APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn		APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn
17h30	LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h		LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h
18h30					

## Le temps scolaire relève de l'Éducation nationale

« L'école maternelle est spécifiquement centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant. Elle propose une pédagogie adaptée à l'âge des enfants pour les préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire » (circulaire de l'Éducation nationale).

La maternelle constitue un cycle unique et le programme est mis en œuvre avec 5 domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- explorer le monde.

## Coronavirus-covid 19

La Ville de Lyon applique strictement les protocoles et recommandations des autorités sanitaires et de l'Etat relatifs aux mesures barrières, au nettoyage et à la désinfection des matériels et locaux scolaires.

Ces protocoles peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de l'épidémie. Vous êtes appelés à la vigilance et à veiller à l'apprentissage et à l'application des gestes barrières préventifs adaptés à l'âge de votre enfant : lavage régulier des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique...

Les modalités d'accueil des parents au sein de l'école peuvent également être amenées à évoluer.

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Le temps périscolaire est organisé par la Ville de Lyon

La Ville organise différents accueils périscolaires dans les écoles :

- la garderie du matin avant la classe,
- des activités «calmes» pendant la pause méridienne,
- des activités ludiques et éducatives, en fin d'après-midi après la classe et le mercredi matin.

L'organisation en accueil de loisirs permet de renforcer l'encadrement des enfants et la qualité des activités.

## Quelques rappels :

- L'instruction obligatoire des enfants à 3 ans - cf Loi « pour une école de la confiance » promulguée au JO le 28 juillet 2019.

- La vaccination obligatoire contre 11 maladies pour l'admission de l'enfant à l'école - cf Loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, entrée en vigueur au 1er janvier 2018.



# La journée de votre enfant



Les professionnels de l'Education nationale et de la Ville sont disponibles pour vous conseiller. L'entrée en maternelle de votre enfant doit se faire en prenant en compte son rythme et son bien-être dans la nouvelle organisation quotidienne de sa jeune vie. **Dans le souci de ne pas imposer aux enfants des journées trop longues passées en collectivité, il est conseillé d'éviter le cumul de tous les temps périscolaires, et ce, dans l'intérêt de l'enfant.**

N'hésitez pas à en parler au directeur d'école, lors du rendez-vous pédagogique qui finalisera l'inscription scolaire de votre enfant, et au directeur d'accueil de loisirs.

## Les temps de transition

Une attention toute particulière est portée par les différents acteurs de l'école à ces moments charnières de la journée de votre enfant que sont les passages d'un temps à un autre.

### Les parents accompagnent aussi ces transitions :

- En maternelle, les parents entrent dans l'école jusqu'à la classe de leur enfant. Ils peuvent rester un peu auprès de lui pour une transition en douceur. Ce moment constituant ainsi un sas entre le monde familial et celui de l'école. Dans le cadre du dispositif national « Plan Vigipirate renforcé », les modalités d'accueil des parents peuvent évoluer et s'adapter à la configuration des écoles. Dans tous les cas, les parents confient leur enfant à un adulte de la communauté éducative. Se renseigner auprès du directeur d'école.
- En accueil de loisirs, le soir après la classe et le mercredi midi, ils récupèrent leur enfant auprès de son animateur.

## Le conseil des experts

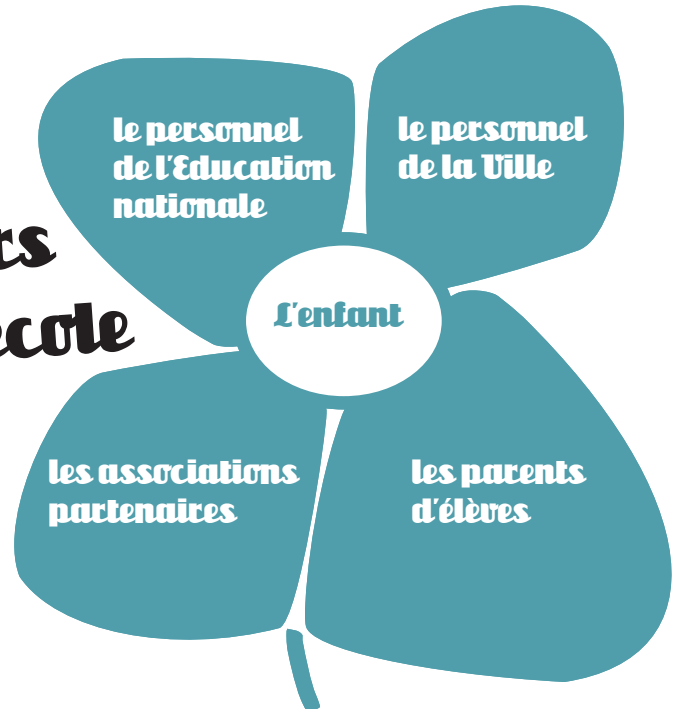
« Donnez un temps suffisant et régulier de sommeil à votre enfant. Ecole, week-end, levez et couchez-le à la même heure et ne le couchez pas après 21 heures. Tout le secret d'un sommeil de qualité commence là. »

Docteur Marie-Jo Challamel,  
Pédiatre, spécialiste du sommeil de l'enfant.

« Il est important que l'enfant commence sa journée d'école avec un petit déjeuner équilibré. Nécessaire à sa bonne santé, à son éveil et à son développement intellectuel, il lui permettra de tenir jusqu'au déjeuner. Ce temps-là est primordial pour votre enfant, à partager en famille. »

Dr Sophie Gardenat-Leboivre  
Médecin scolaire - Ville de Lyon

# Les acteurs de l'école



## Les acteurs de l'Éducation nationale : le corps enseignant

**Le professeur des écoles** est un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire.

**Le directeur d'école** exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il fédère les enseignants autour du projet d'école. Il peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé de ses missions d'enseignement. Il dirige le Conseil d'école.

## Le personnel de la Ville de Lyon

**Le gardien** veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux. Il accueille et oriente le public.

**Le responsable de la restauration scolaire (RRS)** assume le bon fonctionnement du restaurant et/ou self (organisation des différents services, préparation et distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène alimentaire). Il travaille en étroite collaboration avec le directeur d'accueil de loisirs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

**L'aide à la restauration scolaire (ARS)** assiste le RRS dans ses missions et assure l'ensemble des tâches afférentes au bon fonctionnement du restaurant.



**Le directeur d'accueil de loisirs (DAL)** porte la responsabilité de l'accueil de loisirs périscolaire. Il coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires. Il est le garant du projet pédagogique. Il travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

**L'animateur** intervient sous la responsabilité du DAL et dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

**L'intervenant spécifique (sportif ou culturel)** apporte une compétence, un savoir-faire, pour enrichir le contenu des activités proposées aux enfants. Il anime, en étroite collaboration avec les enseignants ou les animateurs, un atelier spécifique (culture, sport, Ambassadeurs du livre).

### Les associations partenaires

La Ville poursuit son partenariat avec des associations d'Education Populaire reconnues pour la gestion d'accueil de loisirs : Centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, Maisons de l'Enfance, associations assimilées...

### Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations ou autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école et dans les instances de concertation mises en place par la Ville.

**Un agent de la Ville pas comme les autres : l'ATSEM**

**Professionnel de la petite enfance**, l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles apporte son concours aux enseignants dans la prise en charge des enfants et l'organisation des activités sur le temps scolaire. Il encadre les enfants avant, pendant et après le repas. Il assure l'entretien des salles de classe maternelles et des locaux communs.

Ce personnel est une « pièce maîtresse » de la communauté éducative de la maternelle. À Lyon, un.e ATSEM est présent.e dans chaque classe de maternelle. **Votre enfant sera accompagné par ce personnel dans chaque classe de la petite à la grande section.**

Les ATSEM volontaires peuvent également participer aux temps d'accueil périscolaires.



### L'équipe médico-sociale de la Ville

L'accompagnement médico-social des enfants de Petite et Moyenne Section est assuré par les services de protection maternelle et infantile (PMI) de la Métropole de Lyon.

L'accompagnement médico-social des enfants de Grande Section est assuré par les Équipes médico-sociales scolaires (médecin, infirmier.e, assistant.e social.e) de la Ville de Lyon.

Celles-ci ont la responsabilité, en lien étroit avec les parents, de veiller à la santé et au bien-être des enfants afin de favoriser leur réussite scolaire et éducative, et prévenir tout risque médico-social ayant une incidence sur leur développement.

Elles ont également pour mission la promotion de la santé et de contribuer à l'apprentissage du respect de soi et de l'autre.

Certains enfants ayant des troubles de la santé chroniques ou invalidants (allergie, asthme...) ont besoin d'aménagements particuliers sur le temps scolaire et/ou périscolaire pour faciliter leur vie quotidienne au sein de l'école. Ces aménagements sont formalisés dans un PAI (Projet d'accueil individualisé). Il est établi sur demande de la famille par le médecin de PMI (Petite et Moyenne Section sauf allergies alimentaires) ou le médecin scolaire en lien avec l'équipe de l'école.

## Sur le temps scolaire



En maternelle et en élémentaire, l'éducation est une compétence partagée entre l'Éducation nationale et la commune.

La Ville est propriétaire des locaux des écoles publiques. Elle en assure la construction, l'entretien, le fonctionnement et déploie le personnel non enseignant.

Au-delà de ces compétences obligatoires, la Ville de Lyon accompagne les projets pédagogiques des écoles.

### Projets des écoles

La Ville de Lyon soutient financièrement les projets scolaires portés par les enseignants de maternelle : musique, danse culture...

### TNI : Nouvelles technologies

Chaque classe de maternelle est dotée d'au moins un poste informatique et les classes sont toutes équipées de tableaux numériques interactifs (TNI).

### Les Ambassadeurs du Livre

Le projet «Ambassadeurs du Livre» est un partenariat entre l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et la Ville de Lyon. Il permet à de jeunes volontaires en service civique, appelés Ambassadeurs Du Livre (ADL), de s'investir au sein des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles de la Ville de Lyon afin de contribuer, sur le temps scolaire et périscolaire, au développement de l'usage du livre et de la lecture.

L'action des ADL a tout simplement pour but de porter auprès des enfants de maternelle une vision positive et agréable du livre en tant qu'objet. Les séances de lecture avec livres de très grands formats en sont un exemple.



## La restauration scolaire



L'inscription à la restauration scolaire peut être régulière ou irrégulière (un midi par semaine) et peut se faire à tout moment de l'année.

Pour faciliter l'adaptation des plus petits à l'école, de nombreux parents attendent quelques semaines ou mois avant une fréquentation régulière au restaurant.

Les enfants de maternelle bénéficient d'un service à table adapté à leur âge et sont aidés par le personnel encadrant (ATSEM, animateurs et agents de restauration).

Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes du menu sont présentées aux enfants qui sont incités à les goûter.

### Deux types de menus au choix

#### Un menu classique

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (viande, poisson, œuf, protéines végétales)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculent)
- Fromage ou produit laitier
- Dessert
- Pain

#### Un menu sans viande

Avec la même composition que le menu classique, mais dans lequel la viande est remplacée par du poisson, des œufs ou des protéines végétales.

Chaque menu est équilibré et varié. Le menu classique répond aux exigences de la réglementation nutritionnelle en vigueur.

### Trois modalités d'inscription

- Menu classique à l'année,
- Menu sans viande à l'année,
- Inscription menu mixte à l'année : votre enfant consommera selon les jours et d'après votre choix soit le menu classique soit le menu sans viande. Cela implique de remplir un calendrier prévisionnel de sélection toutes les 6 semaines. En l'absence de retour du calendrier, le menu classique sera servi.

### Deux repas végétariens sont proposés chaque semaine :

- l'un au sein du menu classique,
- l'autre au sein du menu sans viande.

Les enfants souhaitant bénéficier des 2 repas végétariens hebdomadaires doivent s'inscrire au menu mixte.

### Qualité et équilibre des menus

Aux normes Haute Qualité Environnementale, la cuisine centrale de la Ville de Lyon, située à Rillieux-la-Pape, prépare environ 28 000 repas/jour pour les restaurants scolaires.

Grâce à sa légumerie, elle cuisine des légumes frais soit en entrée, soit en plat d'accompagnement.

Tous les 4 ans, un appel d'offre est lancé



par la Ville pour la fourniture de repas. Le marché a été attribué à la société Elior de juillet 2018 à juillet 2022.

Une commission menu, réunissant le prestataire, les diététiciennes de la Ville et du prestataire et des représentants de parents d'élèves élus, discute et valide les menus proposés et goûte les nouvelles recettes.

L'appréciation des repas est mesurée quotidiennement depuis chaque restaurant grâce à un outil informatique d'enquête de satisfaction.

Les repas sont livrés quotidiennement, en liaison froide dans les 129 restaurants scolaires. Les plats sont réchauffés par le personnel de restauration puis servis par le personnel d'encadrement.

### Menus en ligne

Retrouvez les menus de la semaine en ligne sur le site internet de la Ville « Qu'est-ce qu'on mange ? » et sur la page Facebook : villedelyon.

### Commande ou annulation de repas

Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en ligne sur lyon.fr - accès LYON EN DIRECT : MES DEMARCHES - formulaire Commande/décommande de repas scolaires.

La modification peut être réalisée dans la limite de 2 jours d'école précédents.



### Les enfants souffrant d'allergies alimentaires

Ils font l'objet d'un accueil spécifique. Les parents signent avec la Ville un contrat d'accueil individualisé (CAI) permettant l'accueil avec un panier repas fourni par la famille au sein du restaurant scolaire. Les parents sont invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire très rapidement après l'inscription pédagogique à l'école.

### Vers une alimentation durable

La Ville développe depuis plusieurs années des actions en vue de bien manger et de moins jeter dans les restaurants scolaires :

- 40% de produits issus de l'agriculture biologique et un engagement du prestataire sur un approvisionnement régional à hauteur de 60% de produits ;
- 1 à 2 repas végétariens /semaine ;
- Des portions maternelles et élémentaires adaptées au réel appétit des enfants ;
- 90% des plats chauds conditionnés sans plastique (barquettes biodégradables en cellulose) et utilisation de bacs inox pour la majorité des entrées froides ;
- Le don alimentaire des surplus encore consommable auprès d'associations caritatives ;
- La mise à disposition occasionnelle de surplus de consommation durant les temps périscolaires (fruits, pain, biscuits emballés) ;
- Le tri, la collecte et le compostage des biodéchets en débutant par les plus gros restaurants scolaires de la Ville.



Une offre diversifiée d'accueils périscolaires est proposée aux enfants et aux familles.

### L'accueil du matin

Cet accueil est gratuit. Vos enfants sont accueillis dans toutes les écoles de 7h50 à 8h20, en fonction des places disponibles.

Ce moment doit permettre à l'enfant de finir son réveil et d'aborder les apprentissages scolaires sereinement.

L'inscription à la matinée (ex: deux matinées par semaine) et la fréquentation occasionnelle sont possibles.

Pour le bien-être de l'enfant, il est recommandé de ne pas allonger ses journées à l'école.



### Qu'est ce qu'un accueil de loisirs ?

Un accueil de loisirs est un temps défini par la réglementation nationale Jeunesse et Sport pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir. Les activités servent de support d'apprentissage au sein d'un projet pédagogique global.

La formation des animateurs est tournée vers cet objectif pédagogique, complémentaire des temps scolaires. Ce mode d'apprentissage et de détente est typique de ce que l'on appelle l'«Éducation populaire».

## Les accueils périscolaires du soir

Ces accueils facultatifs sont déclarés en accueil de loisirs.

Les enfants sont accueillis le soir sur 2 temps distincts :

## Après la classe

16h45 à 17h30

Cet accueil d'après la classe doit permettre à l'enfant de se détendre et d'accompagner les apprentissages scolaires de la journée avec des animations ludiques favorisant l'expression orale des petits de maternelle.

L'inscription est annuelle avec une tarification forfaitaire en fonction du QFM.

## La fin d'après-m

17h30 à 18h30

Ce temps d'activités ludiques et d'ateliers périscolaires est organisé par cycle (lecture, jeux, sport, éveil corporel...) afin que les enfants puissent participer à tous les ateliers proposés pendant l'année.

La tarification est unitaire (à l'heure) en fonction du QFM.

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines.



Le projet pédagogique périscolaire se décline en un programme d'activités spécifiques adapté à l'âge des enfants.

Différents services municipaux (Sports, Culture...) et les équipements culturels (Musées, bibliothèques...) de la Ville participent à l'élaboration de cette offre d'animation.

N'hésitez pas à prendre contact avec le directeur d'accueil de loisirs pour toute question. Ses coordonnées sont disponibles sur le panneau d'affichage périscolaire de l'école, sur le cahier de liaison ou à demander lors du rendez-vous avec le directeur d'école.

## Les Ateliers du Mercredi

8h30 à 12h

Ce temps d'activités ludiques et éducatives de 3h30 est conçu pour favoriser les apprentissages. Il propose des parcours à thème culture/sports/sciences et numérique/citoyenneté avec des activités spécifiques selon les âges.

Les enfants sont accueillis dans leur école ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs, encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs.

Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

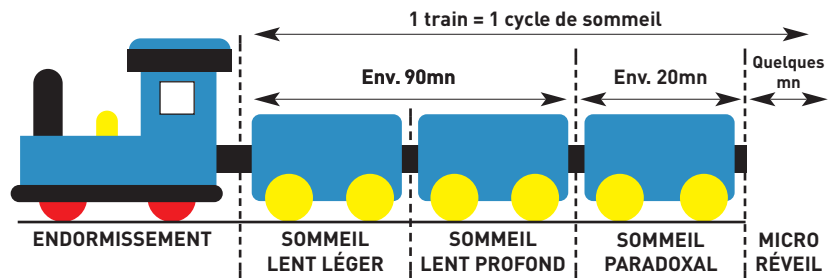
Ouvert à tous, Les Ateliers du mercredi font l'objet d'une inscription pour l'année avec une participation financière annuelle adaptée aux revenus des familles.

Ils sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs d'éducation populaire.

## Plan Mercredi

Le Projet Éducatif Territorial lyonnais est labellisé Plan Mercredi au titre de son offre périscolaire « Les Ateliers du mercredi ». Les accueils de loisirs périscolaires dans les écoles répondent aux principes de Charte qualité encadrant le Plan Mercredi mis en place par l'État.

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- Accueil de tous les publics
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Développement d'activités éducatives de qualité



## Une pause sereine

La pause de midi est un temps d'accueil de loisirs. Encadrement amélioré, formation des personnels et réflexion engagée à travers le projet éducatif territorial pour une meilleure prise en charge des plus petits qui se traduit par un travail spécifique sur les temps de transition et la sieste. Cette démarche de travail, portée conjointement par l'Éducation nationale et la Ville de Lyon s'est concrétisée par l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et de recommandations destiné aux professionnels. Ce guide explique, entre autre, comment mieux accompagner les plus petits à l'endormissement ou imaginer des séances de relaxation pour les «non dormeurs» de maternelle.



### Des associations partenaires :

Différents types de structures associatives organisent et encadrent les accueils périscolaires (les Accueils du soir, du midi et du mercredi matin).

Fortes d'une expérience dans le domaine des centres de loisirs et de l'Éducation populaire, elles sont un atout supplémentaire pour organiser et animer des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu. Ces associations sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils.

Elles travaillent en étroite collaboration avec ses services et proposent la même tarification.

### Temps libres et vacances

Soutenues par la Ville de Lyon, de nombreuses structures associatives organisent des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires dans tous les quartiers de Lyon pour les enfants à partir de 3 ans.

Ces associations bénéficient d'un soutien de la Ville, financier et logistique, avec la mise à disposition de locaux dans certaines écoles pendant les vacances. Les inscriptions se font directement auprès des associations et les tarifs sont fixés par ces dernières.

Contact :

Liste des associations sur [lyon.fr](http://lyon.fr)

S'informer sur les accueils de loisirs [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

### La Ville de Lyon est labellisée Ville Amie des Enfants.

Elle est partenaire de l'UNICEF, en tant que collectivité qui se caractérise par son engagement en faveur des 0-18 ans, mettant en œuvre les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Une nouvelle candidature pour la période

2020-2026 est en cours permettant ainsi d'envisager la ville à hauteur des enfants en leur offrant un environnement propice à leur épanouissement et en les accompagnant sur le chemin pour devenir des citoyens épanouis et responsables.



Coéducation et cohérence des différents temps de l'enfant sont les maîtres mots du Projet Éducatif Territorial Lyonnais « Bien grandir à Lyon » dont l'objectif premier est l'épanouissement et la réussite éducative et scolaire des enfants.

Il s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans et couvre tous les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires. Le projet éducatif de territoire guide les actions de l'ensemble des professionnels aux côtés des familles : équipes enseignantes, agents spécialisés des écoles, équipes médico sociales, équipes d'animation.

### Les axes

- le droit à l'éducation pour chacun et pour tous,
- l'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales,
- la coéducation, une responsabilité partagée par les différents acteurs, respectueuse de la place des parents,
- la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Une priorité de travail du PEdT est l'accompagnement de l'accueil des enfants à la maternelle.

Le PEdT actuel couvre la période 2018/2021 et il sera renouvelé d'ici à la fin de l'année.

### Le pilotage par des instances partenariales

À l'échelle de la Ville, le Comité de pilotage rassemble tous les acteurs de l'éducation (Ville/Éducation nationale/Jeunesse et Sport/CAF), les directions municipales impliquées, les partenaires associatifs (Jeunesse, Éducation Populaire, Sport, Culture, Environnement, Sciences...), les élus d'arrondissement et les fédérations de parents d'élèves.



## Etre parent d'élève

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent aussi de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette participation peut prendre des formes diverses selon les écoles (initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités...), s'inscrire dans des instances existantes telles que les conseils d'écoles, les lieux d'accueil parents.

**Le Projet Éducatif Territorial** affirme également la volonté d'encourager l'implication et la participation de tous les parents sur tous les temps de l'enfant.

## Les espaces de coéducation

Des espaces dits de coéducation existent au sein de nombreuses écoles. Les Lieux d'Accueil Parents (LAP) sont ouverts à tous ; ils visent à favoriser les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.



## Les associations de parents d'élèves

Chaque année scolaire, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école, instance régissant le temps scolaire (il vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école...). Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville.

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent très régulièrement pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnivals, fêtes de fin d'année... ) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds supplémentaires pour les projets d'école.



Participez !

Les élections du Conseil d'école ont lieu en octobre

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement au sein de l'école.



FCPE du Rhône  
16 rue Galilée 69100 Villeurbanne  
04 37 91 65 30 – fcpe69.fr



PEEP du Rhône  
34 rue Viret 69100 Villeurbanne  
04 37 24 71 00 – peep-rhone.fr



# Informations LA METEO pratiques

## Une Tarification adaptée

L'accueil du matin est gratuit.

Pour les accueils payants (restauration, Accueils du soir et Ateliers du mercredi), le tarif\* dépend du quotient familial municipal (QFM), qui est valable pour une année civile.

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus\*\*, il est nécessaire de faire calculer chaque année civile son quotient familial municipal soit en ligne sur [lyon.fr](http://lyon.fr), soit en Mairie d'arrondissement à compter de la mi-novembre pour l'année suivante. Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité.

Plus d'infos : [lyon.fr/rubrique « vos démarches »](http://lyon.fr/rubrique%20vos%20d%C3%A9marches) ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

## Des modes de paiement sécurisés et pratiques

### • Paiement en ligne par carte bancaire

Il est possible de payer en ligne sur le site [www.ecoles.lyon.fr](http://www.ecoles.lyon.fr) avec l'identifiant (n° famille) qui est indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des Ateliers du mercredi et des Accueils du soir.

### • Prélèvement automatique

Pour payer ses factures par prélèvement, il est nécessaire de remplir un mandat de prélèvement SEPA (disponible en Mairie

ou sur [lyon.fr](http://lyon.fr)) et de le remettre accompagné d'un RIB lors des permanences organisées en Mairie d'arrondissement par le pôle régies ou de le renvoyer à [regies.education@mairie-lyon.fr](mailto:regies.education@mairie-lyon.fr).

Le paiement par chèque ou en espèces (restauration, Ateliers du mercredi et les Accueils du soir) avec remise d'un reçu est possible auprès d'un sous-régisseur présent lors de permanences organisées à la direction de l'éducation et en Mairie d'arrondissement. Les permanences sont affichées.

Si l'accueil de loisirs est géré par une association partenaire, le règlement pour les Ateliers du mercredi et les Accueils du soir se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

\* Pour les résidents lyonnais

\*\* « Le bénéfice d'un QFM n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié à Lyon » Extrait Art. 6 du règlement périscolaire en vigueur



# Temps périscolaire quelques règles

Le règlement périscolaire en vigueur est disponible à l'école et sur [lyon.fr](http://lyon.fr)

## À retenir

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du Règlement Périscolaire de la Ville de Lyon. Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association qui peut comporter des spécificités (modes de paiement, gestion des manquements au règlement...).

Le départ autonome (ou accompagné d'un mineur) des enfants scolarisés en école maternelle (petite à grande section) n'est pas possible. Les personnes majeures autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.





## Les modalités de fréquentation des activités

Les familles peuvent, en cours d'année, ajuster la réservation des temps d'activités par des ajouts ou des annulations, et ce, quelle que soit la modalité de fréquentation choisie lors de l'inscription. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler au plus tôt, par écrit ou par mail, au référent coéducation de proximité, et au plus tard deux jours de classe précédant le changement, avant 12H00 (par exemple le jeudi pour l'ajout ou l'annulation du lundi et le lundi pour l'ajout ou l'annulation du jeudi).

Ce délai permet la réorganisation de l'encadrement et correspond pour la restauration scolaire au délai contractuel de décommande des repas auprès du prestataire.

**Passé ce délai, tout ajout ne sera plus possible et toute activité non annulée au préalable sera facturée (quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale), pour la restauration scolaire et la Fin d'après'.**

## Les temps d'accueil périscolaires le matin, le soir et le mercredi matin

### Les absences :

En cas d'absence de l'enfant aux accueils périscolaires, les parents doivent informer au plus tôt :

- Le référent coéducation de proximité pour l'Accueil du matin et les Accueils du soir.
- Le directeur d'accueil de loisirs pour les Ateliers du mercredi.

Il est rappelé que certaines activités sont organisées en cycle pour permettre une évolution de l'enfant dans un domaine précis : la régularité de sa présence est recommandée.


*Le RCP assure la continuité et la cohérence éducative, organise et facilite la liaison avec les familles, gère les aspects matériels et éducatifs de l'Accueil du matin ainsi que du dispositif d'aide aux leçons - durant le temps d'Après la Classe (CM1/CM2) et renforce la sécurisation des temps périscolaires.*

## Notes Personnelles

**Les noms du Référent Coéducation de Proximité- RCP et du directeur d'accueil de loisirs sont communiqués aux familles en début d'année scolaire (cahier de liaison) et affichés à l'école**





**LYONendirect** 04 72 10 30 30 •  Appli Lyon | [lyon.fr](http://lyon.fr)